



Règlement sur la construction des bâtiments

Vue d'ensemble du projet & mise à jour

Conseil Consultatif Maritime Canadien
Printemps 2011



Objectifs & portée

- *Établir des exigences basées sur la performance qui sont à la fois sécuritaire tout en permettant l'innovation*
- *Harmoniser et incorporer les standards internationaux tel qu'amendés facilitant le remplacement de la flotte tout en conservant les règles courantes*
- *Permettre de rencontrer les obligations internationales du Canada – SOLAS, MARPOL,...*
- *Consolider et fusionner les exigences dans un nombre réduit de règlements*

Fusionnement (proposition)

Régime réglementaire actuel

- Règl. sur les petits bâtiments
- Règl. sur la construction de coques
- Règl. sur l'inspection de coques
- Règl. sur les machines de navires
- Normes d'électricité régissant les navires
- Règl. sur le logement de l'équipage*
- Règl. sur les locaux d'habitation* (remorq)
- Règl. sur les appareils de gouverne
- Règl. sur les ascenseurs de navires
- Installations destinées aux hélicoptères
- Normes de stabilité intacte et avariée (TP7301 & 10943)
- Règl. sur l'équipement de sauvetage
- Règlement sur la sécurité incendie

Exigences pour bâtiments
Jusqu'à 24 m ~ 150 JB

Règlement sur les
Petits bâtiments
(20xx)

Exigences pour bâtiments
De plus de 24 m

Règlement sur la
Construction des bâtiments

* Exigences de construction seulement

- Fusionner les règles actuelles en deux règlements distincts
- Seuil à 24 mètres



Nouvelles exigences - Approche

Règlement sur les petits bâtiments	Règlement sur les petits bâtiments	Règlement sur la construction des bâtiments	Règlement sur la construction des bâtiments
Jusqu'à 12* mètres	12* à 24 mètres	24 mètres à 500 JB	> 24 mètres
0 – 15 JB	15 – 150 JB	150 – 500 JB	> 500 JB
Limite Inf^{re}	Changement basé sur le risque		Limite Sup^{re}
Règles actuelles	Exigences à déterminer en accord avec les exigences actuelles basées sur le risque		Harmonisation avec les exigences internationales & règles des SC

Nombre de bâtiments excluant les chalands, bâtiments de plaisance et de pêche

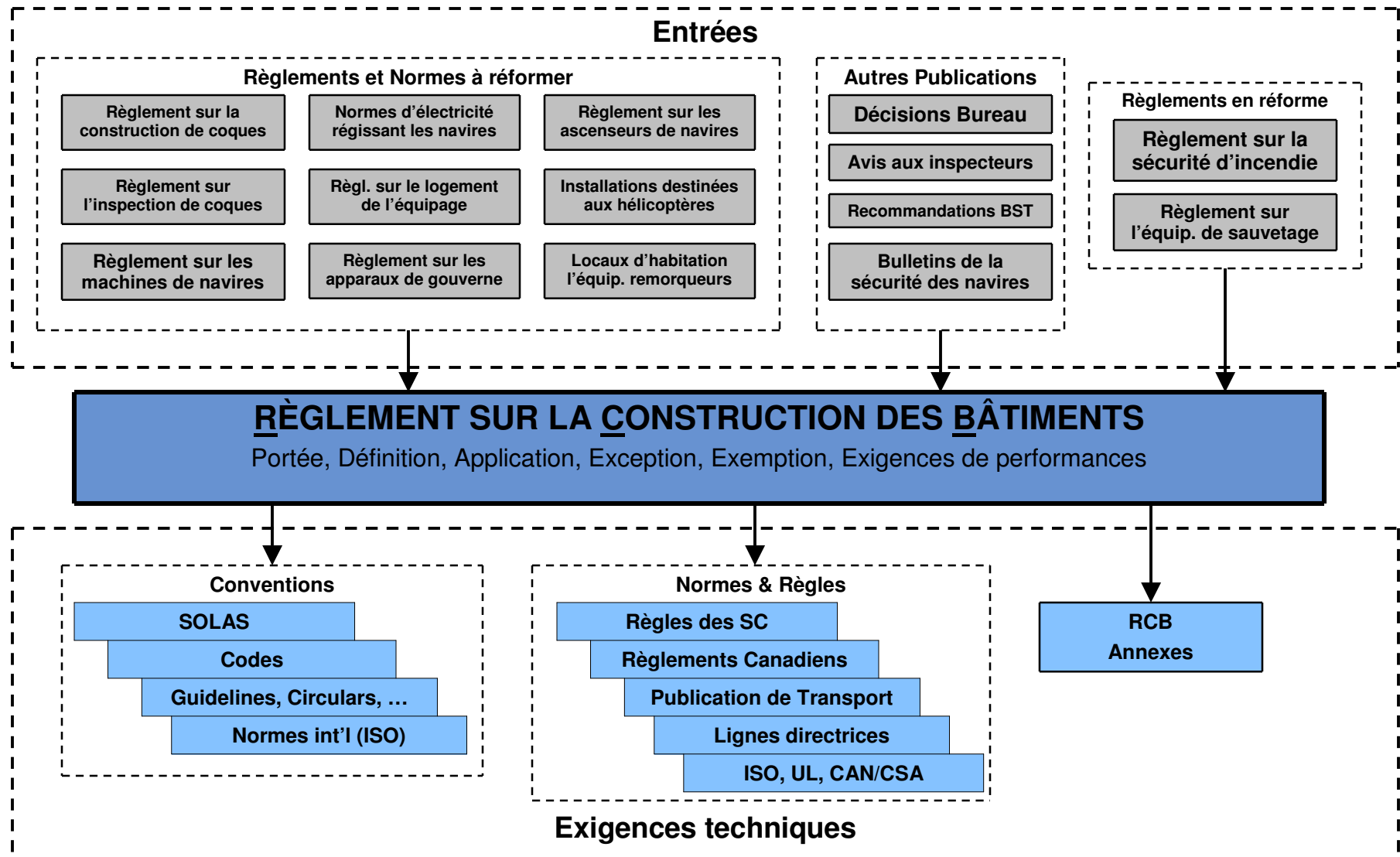
2000 Pass.	570 Pass.	150 Pass.	115 Pass.
7000 non-Pass.	835 non-Pass.	200 non-Pass.	275 non-Pass.
Tot.= 9000** bât.	Tot.= 1405 bât.	Tot.= 350 bât.	Tot.= 400 bât.

* L'application actuelle est d'au plus 15 de JB. Elle sera remplacée par 12m ou plus (à analyser)

** Nombre de bâtiments présentement dans le registre, le nombre total est plus élevé



Structure du *Règlement sur la construction des bâtiments* (ébauche)





Nouvelles exigences – Approche (analyses)

CONVENTION SOLAS

Chapitre I

Partie A- Application, définitions, etc...
Partie B – Visites et certificats

Chapitre II-1

Construction – Structure, compartimentage & Stabilité, machinerie et installations électriques

Chapitre XI-1

Mesures spéciales pour renforcer la sécurité maritime

Chapitre XII

Mesures de sécurité supplémentaires applicables aux vraquiers

Documents référés;

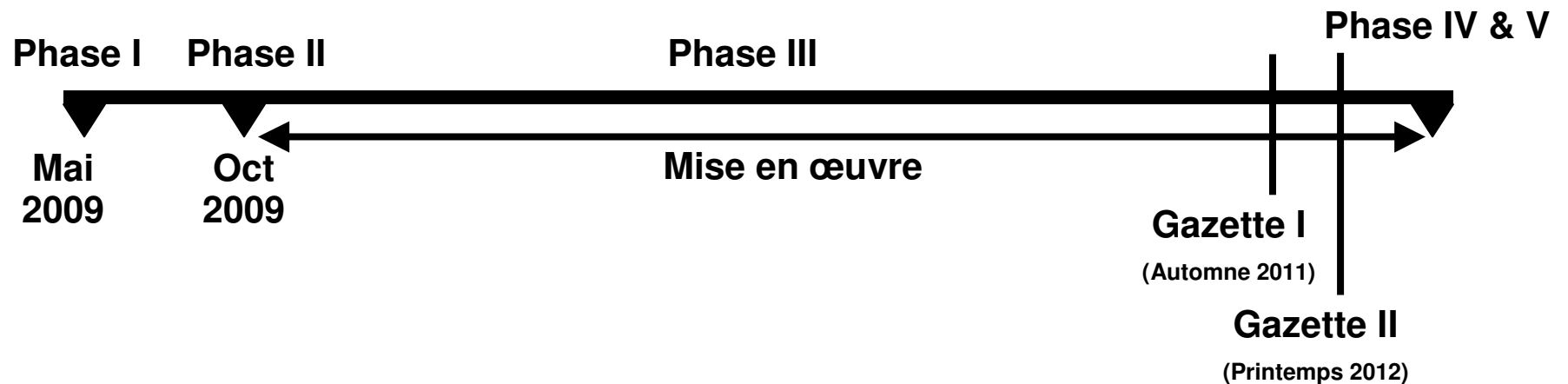
- Codes,
- Lignes directrices,
- Circulaires,
- Résolutions (Assemblée, CSM)
- Normes internationales

Règlement sur la construction des bâtiments

(plan sommaire du projet)



- Phase I : Conception du projet
- Phase II : Planification
- Phase III : Mise en œuvre
- Phase IV : Clôture
- Phase V : Mise en force





Projet réglementaire RCB (sommaire)



- Phase I : Conception du projet
- Phase II : Planification
- **Phase III : Mise en œuvre**
- Phase IV : Clôture
- Phase V : Mise en force

- **1- Table de concordance**
- **2- Analyse au sein du Groupe de travail**
- **3- Analyse coût / bénéfice**
- **4- Développement de politiques**
- **5- Développement d'une ébauche de règlement**



Statut des analyses en cours (Règlements)

Règlement sur la construction de coques (C.1431) vs SOLAS (Chapitre II-1)

Part	Contents
I	Compartiments étanches, double-fonds, cloisons, stabilité avariée, portes étanches, ouvertures dans le bordé, hublot, lignes de charge
II	Degré de compartimentage, certificats de lignes de charge
III	Protection structurale contre l'incendie (PSCI), navires à passagers neufs
IV	PSCI, navires à passagers existants (Convention)
V	PSCI, navires à passagers existants (Non-Convention)
VI	PSCI, navires transportant au plus 12 passagers (Convention)
VII	Stabilité intacte, portes étanches, sabords, citernes, échappées, lisses et chandeliers, marquages
VIII	Remorqueurs
IX	PSCI, des navires-citernes et des transporteurs mixtes
X	PSCI, navires de charge d'une jauge brute de 500 et plus



Parties qui seront abrogées par le nouveau *Règlement sur la sécurité contre l'incendie*



Statut des analyses en cours (Règlements)

Règlement sur l'inspection des coques (C.1432)	SOLAS, Chapitre II-1, Guide (HSSC), IACS
Règlement sur le logement de l'équipage (C.1418)	RSST (Code canadien du travail), ILO
Règlement sur les ascenseurs de navires (C.1482)	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans le RCB • Conformement à ACN et Société de Classification • BSN 03/2010
Règlement sur les locaux d'habitation de l'équipage des remorqueurs (C.1498)	Semblable au Règlement sur le logement de l'équipage (C.1418)
Règlement sur les machines de navire (DORS/90-264)	<ul style="list-style-type: none"> • Concordance entre SOLAS & le Règlement • Concordance • Bâtiments opérant dans les glaces • Assouplissements pour certains bâtiments
Règlements sur les appareils de gouverne (SOR/83-810)	<ul style="list-style-type: none"> • Équivalences avec SOLAS • Chapitre II-1 (Règles 29) • Chapitre V (Règles 24, 25 & 26) • Bâtiments opérant dans des eaux infestées de glace



Statut des analyses en cours

Normes (TP's)

Normes d'électricité régissant les navires (TP127)	IEC, IEEE STD 45
Lignes directrices applicables aux installations destinées aux hélicoptères à bord des navires (TP4414)	<ul style="list-style-type: none"> • TP4414 (nouvelle ébauche) • Harmonisation avec ISO, ICAO • IMO (SOLAS, MODU) • Normes internationales (CAP 437)
Normes de stabilité, de compartimentage et de lignes de charge (TP7301)	<ul style="list-style-type: none"> • Publiées en 1975 (Résolution A.749(18)) • IS Code 2008 (depuis le 1er juillet 2010) MSC.267(85) • Devrait succéder notre TP • Devrait s'appliquer aux bâtiments de plus petites dimensions et domestiques
Normes régissant l'exploitation des bâtiments à passagers et la stabilité après avarie (Navires ne ressortissant pas à la Convention) -TP10943	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de changements significatifs • Alternative to comply with the latest provisions of SOLAS is maintained • Reformat and incorporate in the VCR
Normes régissant l'exploitation des bâtiments à passagers et la stabilité après avarie (Navires ressortissant à la Convention) -TP10405	<ul style="list-style-type: none"> • Abroger ce TP et appliquer SOLAS seulement • Exigences en fonction de la date de construction • Exigences minimales SOLAS 90 et amendements 95-98



Commentaires / Questions

Transmettre à ;

Gestionnaire

Conception de Navires & Bateaux de Pêche

Téléphone: 613-998-4198

Télécopieur: 613-998-4818

Courriel: batimentforme@tc.gc.ca

Merci